

# Prêt à taux fixe



Le **prêt à taux fixe** est destiné au financement d'investissements dans des équipements, tels que des machines ou des installations. Le taux est fixé pour une durée déterminée et le montant du prêt accordé d'un seul tenant. Son remboursement a lieu à l'échéance du prêt.

## Convient

A la clientèle commerciale surtout

## Avantages

- Possibilité de calculer avec précision la charge d'intérêts
- Protection contre les fluctuations de taux
- Aucune commission trimestrielle
- Affectation des liquidités pour assurer l'exploitation de l'entreprise

## Taux d'intérêt

- Fixe (données sur demande)
- En cas d'apport de sécurités, sous forme d'un dépôt-titres par exemple, le taux est réduit en conséquence

## Modalités

- Durée: 1-10 ans
- Montant minimum: CHF 200 000.-
- Montant maximum: aucun
- Dénonciation anticipée impossible
- Amortissement anticipé impossible
- Bouclement trimestriel (fin mars, fin juin, fin septembre, fin décembre)
- Les intérêts sont débités directement du compte à la fin du trimestre

## Remarque

Produit uniquement proposé en francs suisses

## Informations supplémentaires

[www.banquecoop.ch](http://www.banquecoop.ch)

